

BIODIVERSITÉ AQUATIQUE MARINE ET CÔTIÈRE

Gâce à leur riche biodiversité aquatique, les zones marines et côtières contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations humaines sur le plan économique, culturel, nutritionnel, social, récréatif et spirituel. En effet, la vie apparue dans les océans du monde entier s'est développée au cours des millénaires en des formes variées utilisées aujourd'hui par différentes parties prenantes, dont les pêcheurs industriels et artisanaux, les pisciculteurs, les responsables de l'aménagement des ressources et les touristes.

UNE BIODIVERSITÉ EXTRÊMEMENT RICHE

La quasi totalité des phylums connus se trouvent dans le milieu marin et vingt d'entre eux sont exclusivement marins. Le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO gère les informations communiquées par les États Membres relatives à l'utilisation de cette biodiversité à des fins alimentaires ou lucratives et comme moyens de subsistance. On a décrit plus de 28 000 espèces ichtyologiques et la grande majorité des 52 000 espèces de crustacés et des 112 000 espèces de mollusques vivent dans le milieu marin. Si les espèces de mammifères marins sont, par comparaison, moins nombreuses, elles n'en constituent pas moins un élément important de la biodiversité aquatique.

DES RESSOURCES PRÉCIEUSES

En 2005, la production alimentaire issue de la mer était de 84 millions de tonnes, on recensait plus de 1 300 taxons marins pour la pêche de capture, plus de 260 taxons de poissons, mollusques et crustacés dans les 18,8 millions de tonnes de produits de l'aquaculture, sans compter une production de 14,7 millions de tonnes de varechs, d'algues et d'autres plantes aquatiques. De nombreuses espèces marines et côtières sont très prisées, en particulier le thon, le homard, le crabe, les crevettes, les haliotides et un grand nombre de produits très particuliers, comme le fugu (poisson-globe, considéré,

bien que sa consommation puisse être mortelle, comme un mets raffiné dans certains pays d'Asie), le surimi (extrait pur de protéines de poisson), ainsi que les farines et huiles de poisson. Ces produits peuvent donc être une source de devises et ouvrir des débouchés économiques dans de nombreuses régions. La pêche de petites espèces pélagiques à croissance rapide telles que les sardines et les anchois fournit une grande quantité de protéines animales de grande qualité et bon marché très utilisées pour l'alimentation des animaux dans l'aquaculture et l'agriculture. Les mammifères marins constituent un élément important de la diversité biologique; ils sont, dans certains contextes géographiques ou culturels, une ressource économique de grande valeur à exploiter de manière durable ou à préserver pour leur intérêt emblématique, soit simplement pour éviter que les espèces s'éteignent, soit à des fins autres que la consommation (le tourisme, par exemple).





© FAO/17231/S.Jayaraaj

BIODIVERSITÉ MENACÉE

La biodiversité marine et côtière est menacée par les conséquences de la croissance de la population humaine, qui surexploite cette biodiversité et altère les habitats dont elle dépend. Environ les trois quarts de la population mondiale vit dans des zones situées à moins de 60 kilomètres des côtes et la biodiversité marine et côtière constitue une ressource précieuse. La FAO, qui évalue régulièrement la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, a indiqué qu'en 2007, 23 pour cent des principaux stocks de poisson étaient sous-exploités ou modérément exploités, 52 pour cent étaient exploités à fond, 17 pour cent étaient surexploités et 8 pour cent étaient quasiment épuisés ou en train de se reconstituer. La pollution et la sédimentation engendrées par des activités terrestres et la destruction des habitats provoquée par d'autres activités humaines menacent des sites vulnérables en zone littorale, tels que les récifs de corail et les mangroves. La FAO collabore avec des instruments internationaux, tels que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et l'Union mondiale pour la nature (UICN), à l'évaluation des menaces qui pèsent sur les espèces marines et côtières et à la sensibilisation aux problèmes les plus pressants. Des plans d'action internationaux ont été établis pour protéger des espèces marines menacées, par exemple des requins et des oiseaux de mer. Le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable a pour objet de veiller à l'utilisation durable de la biodiversité aquatique et d'intégrer les prescriptions de la Convention de 1982, de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et de la Convention sur la diversité biologique. L'application du Code de conduite repose sur la mise en œuvre de quatre plans d'action internationaux visant à : réduire les capacités de pêche (pour mettre fin à la surpêche), combattre la pêche illicite, protéger les oiseaux marins risquant d'être pris accidentellement dans les palangres et améliorer la gestion de la pêche au requin.

DIVERSITÉ DES HABITATS

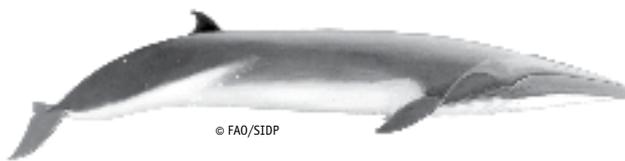
La biodiversité des zones estuariennes, marines et côtières tient à la diversité des habitats aquatiques. Les eaux côtières et les estuaires, qui constituent l'interface entre le milieu marin et les eaux intérieures, sont parmi les plus productives. Les récifs coralliens abritent une biodiversité prodigieuse. Les plateaux continentaux à fond meuble et à remontées d'eaux froides offrent également des habitats très riches, contrairement à la haute mer, y compris les grands fonds, qui est vaste, mais proportionnellement nettement moins productive que les autres habitats, et aux océans polaires, où ont lieu d'importants processus d'enrichissement qui font vivre d'autres ressources halieutiques (par exemple le krill).

RESSOURCES TRANSFRONTIÈRES

Compte tenu de la continuité entre les zones marines et côtières de la planète, une grande partie de la biodiversité chevauche ou traverse les frontières politiques. Les populations doivent souvent migrer pour survivre car les zones de frai, de nourriture et d'alevinage peuvent être séparées par des milliers de kilomètres. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) traite de la gestion de la pêche de ces populations dans les articles relatifs aux stocks transfrontières (qui s'étendent sur plus d'une zone économique exclusive) et aux stocks chevauchants (présents non seulement dans des zones économiques exclusives, mais aussi en haute mer). L'utilisation responsable de ces derniers est régie spécialement par l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants.



© FAO/17109/M.Murazot



© FAO/SIDP



© FAO/18768/J. Balderet

Pour en savoir plus:
www.fao.org/fishery



Pour en savoir davantage sur les activités de la FAO dans le domaine de la diversité biologique:
www.fao.org/biodiversity